



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue virtuellement et en direct par webdiffusion le lundi 5 juillet 2021 à 19 h
conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-029 daté du 26 avril 2020 et
2020-049 daté du 4 juillet 2020 et du décret 799-2021 daté du 9 juin 2021**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA21 13 0145

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA21 13 0146

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA21 13 0147

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 3 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Monsieur le maire répond aux questions de deux citoyens qui ont transmis leur question par courriel. À 19 h 9, la période de questions est terminée.

CA21 13 0148

AUTORISER LE DÉPÔT DES PROJETS « RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN NATUREL DE SOCCER » ET « AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BASKETBALL AVEC ÉCLAIRAGE » AU COMPLEXE SPORTIF SAINT-LÉONARD DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES » DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser le dépôt des projets « Réaménagement du terrain naturel de soccer » et « Aménagement d'un terrain de basketball avec éclairage » au complexe sportif Saint-Léonard dans le cadre du « Programme des installations sportives extérieures » de la Ville de Montréal.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1218717012

CA21 13 0149

MOTION DEMANDANT AU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL DE COMBLER LES POSTES DE POLICIERS VACANTS AU POSTE DE QUARTIER 42.

ATTENDU QUE les élus de l'arrondissement font de la sécurité de la population et du territoire une priorité constante;

ATTENDU QUE des actions ont été posées ces derniers mois par l'arrondissement pour accroître la sécurité et le sentiment de sécurité des citoyens, notamment en embauchant une firme privée qui fournit des agents de sécurité qui patrouillent en voiture le territoire, en augmentant au maximum le nombre de cadets policiers qui patrouillent à vélo le territoire et en donnant le feu vert à la réalisation de 10 projets dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes de la Ville de Montréal 2020-2022;

ATTENDU QUE ces actions sont complémentaires au travail fait et aux efforts déjà déployés par les policiers et la direction du poste de quartier 42;

ATTENDU QUE de nombreux crimes violents ont été perpétrés dans le nord-est de l'île de Montréal, dont à Saint-Léonard même, depuis le début de l'année 2021;

ATTENDU QUE les élus de l'arrondissement ont déjà adopté le 1er mars 2021 une motion pour demander au Service de police de la Ville de Montréal d'accroître les effectifs de tous les postes de quartier du nord-est de l'île de Montréal, dont ceux du poste de quartier 42, pour endiguer l'augmentation des crimes violents, notamment par armes à feu, dans ce vaste territoire;

ATTENDU QUE des postes de policiers permanents sont actuellement vacants au poste de quartier 42, ce qui ne lui permet pas de compter sur des effectifs complets pour bien assumer sa mission d'assurer la sécurité et de protéger les citoyens du territoire.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Michel Bissonnet, Dominic Perri et Mario Battista

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard demande au Service de police de la Ville de Montréal de combler, dans les meilleurs délais possibles, tous les postes de policiers vacants permanents au poste de quartier 42 afin que les effectifs qui y sont habituellement assignés soient complets et opérationnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1214077004

CA21 13 0150

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 60 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN -TALON À SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2021.

ATTENDU QUE le versement d'une aide financière s'inscrit dans l'objectif de soutien à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard;

ATTENDU la nécessité d'encadrer l'utilisation de l'aide financière par une convention liant les parties.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :



D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 60 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2021.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1213304003

CA21 13 0151

APPROUVER L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE CONCERNANT L'AIDE AUX PERSONNES SINISTRÉES POUR LES ANNÉES 2021 À 2024 – 18 793,20 \$ PLUS LA VARIATION PRÉVUE À L'ENTENTE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge concernant l'aide aux personnes sinistrées sous la responsabilité des arrondissements, pour les années 2021 à 2024.

D'autoriser une dépense comprenant une contribution annuelle de 0,08 \$ per capita pour les trois années de l'entente plus les frais prévus à la convention en cas de sinistre. Le montant total de la dépense calculé selon une contribution annuelle de 0,08 \$ per capita pour les années 2021 à 2024 est de 18 793,20 \$.

D'autoriser la directrice de la Direction des loisirs, de la culture et des communications à signer ladite entente.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1213126001

CA21 13 0152

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE DE 9 000 \$ À L'ÉCOLE ET LES ARTS POUR LE PROJET DE CONCEPTION DE LA SAISON CULTURELLE SCOLAIRE 2021-2022 POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES DE L'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière maximale de 9 000 \$ à L'École et les arts pour la saison culturelle scolaire 2021-2022.

Le 5 juillet 2021

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1213126002

CA21 13 0153

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 7 000 \$ À GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD POUR SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES AYANT UNE LIMITATION FONCTIONNELLE DANS SES CAMPS DE JOUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (PALÎM) 2021-2022.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 7 000 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour soutenir l'accompagnement des jeunes ayant une limitation fonctionnelle dans ses camps de jour, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2021-2022.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1218717014

CA21 13 0154

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 32 270,46 \$ POUR LE VERSEMENT DU LOT NUMÉRO 1 334 085 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE, ET CE, À DES FINS DE PARC (RUE JARRY EST ENTRE LES RUES JOUBERT ET GEORGES - CORBEIL).

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser une dépense de 32 270,46 \$ pour le versement du lot numéro 1 334 085 du cadastre du Québec dans le domaine public de la Ville, et ce, à des fins de parc (rue Jarry Est entre les rues Joubert et Georges-Corbeil).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1213304004



CA21 13 0155

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1217838009

CA21 13 0156

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1217335003

CA21 13 0157

DÉPÔT DE LA PROJECTION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2021 EN DATE DU 31 MAI 2021 ET DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 31 MAI 2021 COMPARÉ AVEC CELUI DU 31 MAI 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2021 en date du 31 mai 2021 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 mai 2021 comparé avec celui du 31 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1217838010

CA21 13 0158

ADDENDA À LA PERMISSION NUMÉRO 1402 024 369964 D'HYDRO -QUÉBEC, DIVISION TRANSÉNERGIE - AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT ÉCORESPONSABLE SITUÉ DANS LA SERVITUDE DE LIGNES ÉLECTRIQUES DE TRANSPORT D'ÉNERGIE D'HYDRO-QUÉBEC, SUR LA RUE ARTHUR-PÉLOQUIN, AU SUD DE LA RUE JEAN-RIVARD, AU NORD DE LA RUE JARRY EST.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer l'addenda à la permission numéro 1402 024 369964 émis par la société Hydro-Québec division TransÉnergie, pour l'aménagement d'un stationnement écoresponsable situé dans la servitude des lignes électriques de transport d'énergie d'Hydro-Québec sur la rue Arthur-Péloquin, au sud de la rue Jean-Rivard, au nord de la rue Jarry Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1207281002

CA21 13 0159

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-361 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE HABITATION H10-30.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-361 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les usages autorisés dans la zone Habitation H10-30, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.01 1214871008

CA21 13 0160

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-361 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE HABITATION H10-30.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-361 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les usages autorisés dans la zone Habitation H10-30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1214871008



CA21 13 0161

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2257-2 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2021) (2257) AFIN DE MODIFIER, D'ABROGER ET D'AJOUTER DES TARIFS POUR LA BIBLIOTHÈQUE.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Battista de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2257-2 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (2257) afin de modifier, d'abroger et d'ajouter des tarifs pour la bibliothèque, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.02 1213022007

CA21 13 0162

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-359 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 DE FAÇON À : A) AJOUTER DES DISPOSITIONS APPLICABLES À UN ABRI SAISONNIER POUR CLÔTURE DANS LES ZONES DONT L'AFFECTATION PRINCIPALE EST « INDUSTRIE (I) »; B) AJOUTER DES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ENSEIGNES ANIMÉES.

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 16 au 30 juin 2021 inclusivement, relativement au premier projet de règlement;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est identique au premier projet de règlement adopté lors de la séance du 7 juin 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de la consultation publique écrite tenue du 16 au 30 juin 2021 inclusivement et d'adopter le second projet de règlement numéro 1886-359 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) ajouter des dispositions applicables à un abri saisonnier pour clôture dans les zones dont l'affectation principale est « Industrie (I) »; b) ajouter des dispositions applicables aux enseignes animées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1219000007

CA21 13 0163

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-360 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) CRÉER LA ZONE COMMUNAUTAIRE P10-51 À MÊME LA ZONE HABITATION H10 -16; B) ANNULER LA ZONE HABITATION H10 -16; C) MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE COMMERCE C10-17.

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 16 au 30 juin 2021 inclusivement, relativement au premier projet de règlement;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est identique au premier projet de règlement adopté lors de la séance du 7 juin 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de la consultation publique écrite tenue du 16 au 30 juin 2021 inclusivement et d'adopter le second projet de règlement numéro 1886-360 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) créer la zone Communautaire P10-51 à même la zone Habitation H10-16; b) annuler la zone Habitation H10-16; c) modifier les usages autorisés dans la zone Commerce C10-17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1214871004

CA21 13 0164

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2266 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX FINS DU PROJET « LES JARDINS DE LÉON ».

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 7 juin 2021;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2266 intitulé : Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins du projet « Les jardins de Léon ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1213022006

CA21 13 0165

AUTORISER LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET ADOPTER L'ORDONNANCE 2144, O-21 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHAQUE ÉVÉNEMENT PRÉVU AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX, POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MOIS DE JUILLET 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :



Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de juillet 2021 en pièce jointe au sommaire décisionnel numéro 1210391004 :

D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-21 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de juillet 2021.

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1210391004

CA21 13 0166

FIXER LES HEURES DE FERMETURE DU PARC ANTONINO -SPADA ET DU FUTUR PARC À ÊTRE AMÉNAGÉ SUR LA RUE JARRY EST, ENTRE LES RUES JOUBERT ET PAUL-CORBEIL.

ATTENDU l'article 5 du Règlement concernant les parcs et places publiques (1709);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite harmoniser les heures de fermeture de ses miniparcs.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De fixer les heures de fermeture du parc Antonino -Spada et du futur parc à être aménagé sur la rue Jarry Est, entre les rues Joubert et Paul-Corbeil, de 22 h à 6 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1213022010

CA21 13 0167

OPÉRATION CADASTRALE – CONTRIBUTION POUR FRAIS DE PARC DE 45 400 \$ - LOT NUMÉRO 1 122 217 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la somme compensatoire de 45 400 \$, à titre de contribution pour frais de parc, pour le morcellement du lot numéro 1 122 217 du cadastre du Québec, et ce, conformément au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

Le 5 juillet 2021

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1219073006

CA21 13 0168

OPÉRATION CADASTRALE – CONTRIBUTION POUR FRAIS DE PARC DE 431 364,77 \$ – LOT NUMÉRO 6 067 505 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la somme compensatoire de 431 364,77 \$, à titre de contribution pour frais de parc, pour le morcellement du lot numéro 6 067 505 du cadastre du Québec, et ce, conformément au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1219073007

CA21 13 0169

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – MODIFICATION AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2020-08 – CONSTRUCTION DE DEUX NOUVEAUX BÂTIMENTS MIXTE ET RÉSIDENTIEL – ANGLE DU FUTUR PROLONGEMENT DE LA RUE JEAN -NICOLET ET DU BOULEVARD VIAU – LOT NUMÉRO 6 067 505 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT-SAINTE-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0244 adoptée le 2 novembre 2020 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-08, visant la construction de deux nouveaux bâtiments mixte et résidentiel situé à l'angle du futur prolongement de la rue Jean-Nicolet et du boulevard Viau, lot numéro 6 067 505 du cadastre du Québec, dans la zone H06-10;

ATTENDU la nécessité de modifier ce P.I.I.A. concernant des changements à l'aménagement du terrain, aux balcons, à la fenestration et à la hauteur de la construction hors-toit;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 juin 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :



D'approuver la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-08 visant la construction de deux nouveaux bâtiments mixte et résidentiel à l'angle du futur prolongement de la rue Jean-Nicolet et du boulevard Viau, lot numéro 6 067 505 du cadastre du Québec, dans la zone H06-10, constitué des plans préparés par Geiger Huot, architecte, datés du 12 mai 2021 et reçus à l'arrondissement le 25 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1204871013

CA21 13 0170

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-13 – AGRANDISSEMENT ET MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 9260, RUE PUYSEUX – LOT NUMÉRO 1 332 223 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 juin 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-13 visant l'agrandissement et la modification de la façade du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9260, rue Puyseux, lot numéro 1 333 223 du cadastre du Québec, dans la zone H09-14, constitué des plans préparés par Mike Macchiagodena et reçus à l'arrondissement le 18 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1219000014

CA21 13 0171

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-14 – AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 5620, BOULEVARD ROBERT – LOT NUMÉRO 1 333 744 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 juin 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-14 visant l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5620, boulevard Robert, lot numéro 1 333 744 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29, constitué des documents suivants :

- plan d'implantation révision 03 préparé par E.L. Concept architecture et design, daté du 21 mars 2021 et reçu à l'arrondissement le 21 mai 2021;
- plan d'architecture, préparé par V.G.G., E.L. Concept architecture et design, vérifié par Éric Lafontaine technologue, daté du 25 mars 2012 et reçu à l'arrondissement le 26 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1219001004

CA21 13 0172

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-15 – AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL ISOLÉ SITUÉ AU 8320, RUE DES SABLES – LOT NUMÉRO 1 333 894 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 juin 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-15 visant l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8320, rue des Sables, lot numéro 1 333 894 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29, constitué des documents suivants :

- plans A01 et A02 préparés par Giovanni Palumbo architecte, datés du 18 mai 2021 et reçus à l'arrondissement le 18 mai 2021;
- plans des élévations A03, A04, A05, préparés par Giovanni Palumbo architecte, datés du 25 mai 2021 et reçus à l'arrondissement le 25 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1219001005



CA21 13 0173

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-16 – MODIFICATION DE LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL JUMELÉ SITUÉ AU 9024, RUE CHENET – LOT NUMÉRO 1 333 169 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 juin 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-16 visant l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial jumelé situé au 9024, rue Chenet, lot numéro 1 333 169 du cadastre du Québec, dans la zone H12-06, constitué des plans préparés par Antonio Spinello, ingénieur, datés du 24 avril 2021 et reçus à l'arrondissement le 10 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1219073005

CA21 13 0174

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-17 MODIFIANT LE P.I.I.A. NUMÉRO 2020-22 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 9105, RUE DE FONTENOY – LOT NUMÉRO 1 332 341 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 juin 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-17 modifiant le P.I.I.A. numéro 2020-22 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9105, rue de Fontenoy, lot numéro 1 332 341 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13, constitué du plan de la façade avant, préparé par Stéphane Lessard, architecte, daté du 2 mars 2021 et reçu à l'arrondissement le 21 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1219000015

CA21 13 0175

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-18 – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ATTACHÉE – 9468, BOULEVARD LACORDAIRE – LOT NUMÉRO 5 322 204 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 juin 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-18 visant l'installation d'une enseigne attachée pour le 9468, boulevard Lacordaire, lot numéro 5 322 204 du cadastre du Québec, dans la zone C08-13, constitué du document de présentation préparé par « Le Monde des Mots CC inc. », reçu à l'arrondissement le 25 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1214871005

CA21 13 0176

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-19 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AU 8450, RUE DU CREUSOT – FUTUR LOT COMPOSÉ DES LOTS NUMÉROS (1 335 203, 1 335 204 ET 1 335 581) DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 juin 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-19 visant la construction d'un nouveau bâtiment industriel situé au 8450, rue du Creusot, futur lot composé des lots numéros 1 335 581, 1 335 204 et 1 335 203 du cadastre du Québec, dans la zone I10-46, constitué des documents suivants :

- plans préparés par Cargo Architecture, datés du 26 mai 2021 et reçus à l'arrondissement le 26 mai 2021;
- plan de toiture préparé par Cargo Architecture, daté 18 mai 2021 et reçu à l'arrondissement le 25 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.17 1214871006



CA21 13 0177

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION – PROJET PARTICULIER PPCMOI 2021-01/C04-05 – 5045-5065, RUE JEAN-TALON – LOT NUMÉRO 2 970 006 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 avril 2021;

ATTENDU QUE cette résolution est identique au second projet de résolution adopté lors de la séance du 7 juin 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), une résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2021-01/C04-05 visant à permettre l'occupation d'un local pour l'usage « clinique psychiatrie » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5045-5065, rue Jean-Talon, lot numéro 2 970 006 du cadastre du Québec.

Les termes de la résolution sont les suivants :

**CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au local 103 du 5045, rue Jean-Talon, au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5045-5065, rue Jean-Talon, tel que démontré au plan joint en annexe A.

**CHAPITRE II
AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du local 103 du 5045, rue Jean-Talon, aux fins de l'usage « clinique psychiatrie », au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5045-5065, rue Jean-Talon, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger au paragraphe I) de l'article 9.72 du Règlement de zonage numéro 1886.

**CHAPITRE III
CONDITIONS**

3. L'occupation autorisée doit débuter dans un délai maximal de douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
4. La superficie de plancher totale pour l'occupation autorisée est limitée à 193 mètre carrés, soit la superficie du local visé par la demande.

**CHAPITRE IV
DISPOSITIONS FINALES**

5. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.
6. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.

Le 5 juillet 2021

7. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.
-

Annexe A

Document intitulé « Plan du rez-de-chaussée », préparé par Stéphane Hazan, architecte, daté de mars 2013 et représentant les locaux au rez-de-chaussée du 5045, rue Jean-Talon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.18 1219000009

CA21 13 0178

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CA21 13 0102 ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION – PROJET PARTICULIER PPCMOI 2021-02/C03-10 – 5255-5281, RUE JEAN-TALON – LOT NUMÉRO 1 123 289 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 avril 2021;

ATTENDU la résolution numéro CA21 13 0102 adoptée lors du conseil d'arrondissement du 3 mai 2021 refusant la demande de projet particulier PPCMOI 2021-02/C03-10;

ATTENDU QU'à la suite d'échanges, le dossier est à nouveau soumis pour décision.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'abroger la résolution numéro CA21 13 0102 et d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2021-02/C03-10 visant à permettre l'occupation d'un local pour l'usage « clinique dentaire » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5255 à 5281, rue Jean-Talon, lot numéro 1 123 289 du cadastre du Québec.

Les termes de la résolution sont les suivants :

**CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au local commercial du 5281, rue Jean-Talon, au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5255-5281, rue Jean-Talon, tel que démontré au plan joint en annexe A.

**CHAPITRE II
AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du local du 5281, rue Jean-Talon, aux fins de l'usage « clinique dentaire », au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5255 à 5281, rue Jean-Talon, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger au paragraphe l) de l'article 9.72 du Règlement de zonage numéro 1886.



CHAPITRE III CONDITIONS

3. L'occupation autorisée doit débuter dans un délai maximal de douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES

4. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.
5. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
6. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

Annexe A

Document intitulé « Plan de localisation », préparé par Éric Deschamps, arpenteur-géomètre, daté de 22 février 2021 et représentant le local du 5281, rue Jean-Talon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.19 1219000010

CA21 13 0179

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 9 JUIN 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1213304006

CA21 13 0180

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE POUR LES MOIS D'AVRIL ET MAI 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours des mois d'avril et mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1210539001

CA21 13 0181

DÉPÔT DU PLAN D'ACTION CONJOINT 2021 DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD ET DE L'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du Plan d'action conjoint 2021 de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard et de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1219001006

CA21 13 0182

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE FRANCISATION DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat de francisation de l'arrondissement reçu de l'Office québécois de la langue française.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1214077003



CA21 13 0183

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 32, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 28 juillet 2021.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 5 juillet 2021